

APPEL À CANDIDATURE

CONCOURS 1000 VISAGES CINÉTALENTS POUR JEUNES RÉALISATEURS

PRÉSENTATION DE 1000 VISAGES

Créée en 2006, **1000 VISAGES** est une association loi 1901 à but non lucratif qui fédère des professionnels du cinéma et de jeunes artistes issus de milieux socio-culturels variés. Elle s'est donnée comme grande ambition de démocratiser la culture et en particulier le cinéma, au travers des actions artistiques et citoyennes qu'elle mène.

Ses valeurs et objectifs sont les suivants :

- **Favoriser** l'accès à l'offre et la pratique culturelle pour les jeunes qui en sont le plus éloignés pour des raisons sociales, économiques, ou territoriales.
- **Valoriser** la diversité des cultures et des modes d'expression et contribuer au dialogue interculturel en accompagnant des talents qui portent un regard et une perspective sur le monde de demain.
- **Révéler** le potentiel de créativité et encourager l'initiative des jeunes, en les aidant à monter leur projets artistiques et professionnels.
- **Diffuser** un cinéma porteur de valeurs citoyennes fortes et à l'ambition artistique élevée.

PRÉSENTATION DU CONCOURS

Dans le cadre de sa mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et dans le souci de l'égalité des chances, **1000 VISAGES** organise un concours sur le territoire francilien ayant pour objet de promouvoir de jeunes talents issus de quartiers dits sensibles ou en difficulté d'insertion dans le domaine de l'audiovisuel.

Ce concours a pour objectif de détecter un talent prometteur et lui permettre de réaliser un court-métrage professionnel selon un nouveau mode de création : le dispositif **CINÉTALENTS**. Il s'agit de créer un film de fiction de moins de 20 minutes avec la participation active d'une vingtaine de jeunes (âgés de 13 à 20 ans) dans toutes les étapes de fabrication du film : écriture de scénario, tournage et post-production.

Le lauréat réalisateur aura l'opportunité de former le groupe de jeunes à la mise en scène et au jeu d'acteur. Il sera entouré d'une équipe d'intervenants professionnels pour les autres postes : chef opérateur, ingénieur du son, assistant réalisateur, scripte, monteur.

L'association **1000 VISAGES** prend en charge la coordination et tous les coûts de production du film (location de matériel professionnel, rémunération de l'équipe technique, logistique, hébergement et régie, studios de post-production, supports de communication et diffusion, inscription en festivals).

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CINÉTALENTS

Le lauréat réalisateur interviendra dans le cadre du dispositif **CINÉTALENTS**, un nouveau mode de création proposé par **1000 VISAGES**. Il devra donc se plier à certaines contraintes, mais qui font la force du projet. Il aura l'opportunité lui-même de collaborer avec de nombreux professionnels du cinéma, élargir son réseau, transmettre son savoir-faire à des plus jeunes, et voir son talent promu.

CINÉTALENTS est un dispositif innovant d'initiation aux métiers du cinéma pour les jeunes entre 13 et 20 ans issus de quartiers populaires, encadrés par une équipe d'intervenants professionnels, dont le lauréat réalisateur fera partie. Il propose un programme complet de sensibilisation, formation et accompagnement vers l'insertion professionnelle :

MASTER CLASSES : découverte des métiers du cinéma à travers la rencontre directe de diplômés et expérimentés du milieu, qui partagent leur parcours et la réalité de leur emploi aux jeunes.

ATELIER SCÉNARIO : développement d'un court-métrage avec un intervenant scénariste, basé sur les propositions du lauréat réalisateur et enrichi par les improvisations au jeu d'acteur des jeunes.

ATELIER RÉALISATION : formation des jeunes à tous les postes requis sur un plateau (réalisation, jeu d'acteur, scripte, cadre, lumière, son, déco) et tournage du court-métrage.

ATELIERS DE POST-PRODUCTION : initiation au montage image, étalonnage, montage son et mixage du film, dans l'environnement de travail des professionnels.

DIFFUSION : projection du court-métrage réalisé et son making-of dans un cinéma partenaire, avec remise de prix par un jury prestigieux.

VALORISATION : édition dvd ; envoi du film en festivals et chaînes télé en vue d'une sélection éventuelle.

SUIVI DES JEUNES SUR LE LONG TERME : accompagnement individuel des jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets (création artistique, conseils en orientation, préparation aux concours, mise à disposition du matériel et du réseau professionnel).

Fréquence des actions :

Les Master Classes et ateliers de post-production ont lieu les week-ends.

Les ateliers scénario et réalisation pendant les vacances scolaires.

Les événements de diffusion le soir (entre 3 et 6 soirées par an).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

25 novembre 2014 : date limite de dépôt des dossiers de candidature (cachet de La Poste faisant foi)

10 décembre 2014 : annonce des résultats de pré-sélection

17 décembre 2014 : entretien oral des candidats pré-sélectionnés devant un jury prestigieux

22 décembre 2014 : annonce de la sélection du lauréat réalisateur

Janvier – mars 2015 : préparation à l'écriture du court-métrage, rencontre du groupe de jeunes

19 avril – 3 mai 2015 : Atelier intensif d'écriture de scénario, en immersion avec les jeunes

Juin-décembre 2015 : Finalisation du scénario avec l'intervenant scénariste

Dates de tournage, post-production et diffusion à définir.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Association **1000 VISAGES PRODUCTION**
Service Vie Associative, Place René Coty 91170 Viry-Chatillon
E-mail : contact@1000visages.fr
Tel : 09 80 90 95 19
Site internet : www.1000visages.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/1000visages>

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours **1000 VISAGES CINÉTALENTS** s'adresse aux jeunes réalisateurs(trices) :

- ▶ Agé(e)s de 18 ans minimum,
- ▶ Ayant écrit et réalisé au moins un court-métrage avec une équipe professionnelle,
- ▶ Faisant preuve d'expériences et formations diverses dans le milieu de l'audiovisuel,
- ▶ Démontrant une facilité à travailler avec les jeunes et un goût pour le travail en équipe,
- ▶ Passionnés, dynamiques, créatifs, pédagogues, débrouillards,
- ▶ Intéressés par le milieu associatif et partageant les valeurs défendues par **1000 VISAGES**, tant sur le plan artistique que sur le plan humain.

ARTICLE 3 : THÉMATIQUE ET FORMAT

Le thème du film est libre, tant qu'il ne contrevient pas aux valeurs et objectifs de **1000 VISAGES**.

Le lauréat réalisateur pourra proposer plusieurs sujets qui seront développés et enrichis avec l'intervenant scénariste et le groupe de jeunes lors de l'atelier d'écriture.

Le format : **format court, ne dépassant pas 20 minutes.**

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

Pour participer au concours, les candidats doivent faire parvenir à l'association **1000 VISAGES PRODUCTION** au plus tard le 25 novembre 2014 (cachet de La Poste faisant foi) un dossier de candidature, comprenant les pièces suivantes :

- ▶ une lettre de motivation et un CV avec photo d'identité,
- ▶ une proposition de court-métrage dont les personnages principaux sont des jeunes entre 13 et 20 ans : un synopsis détaillé, un descriptif des personnages et une note d'intention d'une page,
- ▶ un dvd des films ou autres créations audiovisuelles précédemment réalisés,
- ▶ tout document visuel ou écrit utile à l'appréciation ou à la mise en valeur du réalisateur : photos, dossier relié de l'univers graphique / références esthétiques et/ou thématiques du candidat,...
- ▶ la photocopie de la pièce d'identité du candidat,
- ▶ le présent règlement et formulaire d'inscription dûment paraphé et signé valant acceptation totale de ses dispositions.

Tout dossier incomplet ne pourra être examiné

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivante :

Association 1000 VISAGES PRODUCTION
Service Vie Associative, Place René Coty
91170 Viry-Chatillon

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidats.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE SÉLECTION

La **désignation du lauréat réalisateur** sélectionné sera faite à l'issue de deux phases :

- ▶ une pré-sélection consistant à l'examen des dossiers de candidatures reçus,
- ▶ un entretien oral des candidats pré-sélectionnés devant un Jury composé de professionnels reconnus et des membres de la direction de l'association.

Les candidats retenus pour soutenir leur projet seront contactés par courriel ou téléphone, au plus tard dix jours avant la date fixée pour cette présentation. Au cas où les candidats ne se présenteraient pas à la convocation, ils seraient éliminés.

Après cette présentation les candidats seront avisés de la décision du Jury par courriel ou téléphone.

Les décisions du comité de présélection, celles du Jury et plus généralement les décisions prises par l'association 1000 VISAGES dans le cadre du concours, sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 6 : COÛTS DE PRODUCTION

L'association **1000 VISAGES** s'engage à prendre en charge tous les coûts de production du film : location de matériel professionnel, rémunération de l'équipe technique, logistique, hébergement et régie, studios de post-production, supports de communication et diffusion, inscription en festivals.

Les frais de déplacements du lauréat réalisateur liés à la réalisation du court-métrage seront intégralement remboursés par **1000 VISAGES**.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour des actions de l'association **1000 VISAGES**, l'association sera libre de diffuser, sans limitation de durée, et sans contrepartie les noms, adresses, photos du lauréat réalisateur et de tous les films sélectionnés, en totalité ou par extraits, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous les moyens électroniques de communication au public.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS / GARANTIES

Le lauréat réalisateur s'engage à :

- ▶ respecter les valeurs et objectifs de l'association **1000 VISAGES** tout au long de la mise en œuvre du projet,
- ▶ se soumettre à la charte du dispositif Cinétalents qu'il signera suite à sa sélection (notamment collaborer avec un scénariste et le groupe de jeunes pour l'écriture et la réalisation du court-métrage, initier les jeunes à la mise en scène et au jeu d'acteur lors d'une Master Class et pendant le tournage),
- ▶ s'impliquer pleinement dans chaque étape de création du film, de la pré à la post-production, jusqu'à sa pleine finalisation,
- ▶ partager son réseau et ses connaissances aux jeunes de l'association,
- ▶ signer un contrat de cession de droits d'auteur pour le film réalisé,
- ▶ être présent aux événements de diffusion et de promotion du film, être prêt à répondre aux questions du public et de la presse.

Le lauréat réalisateur autorise l'association **1000 VISAGES** à capter, reproduire et diffuser son image à des fins de promotion du dispositif **CINÉTALENTS**, de son court-métrage, de l'association elle-même.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies lors de l'inscription seront traitées et utilisées selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6/01/1978.

Conformément à la loi informatique et libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'association **1000 VISAGES**, en adressant sa demande à : contact@1000visages.fr ou à l'adresse postale : Association **1000 VISAGES**, Service Vie Associative, Place René Coty 91170 Viry-Chatillon.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours **1000 VISAGES CINÉTALENTS** vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, tout manquement par un candidat aux dispositions du présent règlement pourra entraîner sa disqualification.

L'association se réserve le droit de poursuivre tout candidat ayant manqué à ses obligations en vertu du présent règlement.

ARTICLE 11 : MODIFICATION / ANNULATION / RESPONSABILITÉ

L'association **1000 VISAGES** se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le concours **1000 VISAGES CINÉTALENTS** ou d'en modifier le contenu ou le calendrier.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

Règlement 2014-2015 Concours 1000 VISAGES CINÉTALENTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Le présent règlement engage son signataire dans toutes ses dispositions et garanties.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous êtes : ☐ Un homme ☐ Une femme

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Nationalité : ☐ Française ☐ Étrangère (précisez) :

Votre adresse : CP :

Ville : Pays :

Email : Téléphone :

Téléphone portable : Site internet éventuel :

Vous êtes véhiculé : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà travaillé auprès d'un jeune public ?

VOTRE APPROCHE DU 7^e ART

Quelles sont vos références, vos inspirations ? Comment l'amour du cinéma s'est-il révélé à vous ? Quels ont été vos premiers pas dans le milieu ?

Vos attentes à long terme (votre objectif professionnel)

Dans les mois à venir, quels sont les enjeux les plus importants pour vos projets ? (par exemple recherche de financement, développement artistique, recherche de diffusion, ...)

Dans ce cadre, quelles sont vos attentes prioritaires vis-à-vis du concours ?

Créer un nouveau projet

☐ Expliquez :

Développer votre réseau professionnel

☐ Expliquez :

Approfondir votre expertise

☐ Expliquez :

Transmettre vos connaissances et savoir-faire aux jeunes

☐ Expliquez :

Commentaire LIBRE

Comment avez-vous eu connaissance de ce concours?

Dossier certifié exact fait à

, le

Signature :

(partie réservée au jury d'admission)

Date de réception :

Avis :

☐

Favorable

☐

Défavorable

Date de rendez-vous :

IMPRIMER

ENVOYER